



Parent célibataire

Vous êtes, ou pourriez être, un parent célibataire ayant un ou plusieurs enfants

Mise en situation :

En tant que parent célibataire, je veux m'assurer que mes enfants soient pris en charge si je tombais malade ou s'il m'arrivait quelque chose. Je ne veux pas qu'ils (ou, s'ils sont encore jeunes, leurs grands-parents) soient laissés à eux-mêmes. Je veux leur offrir la vie qu'ils ont actuellement, y compris les activités et les sports, tout en mettant de l'argent de côté pour leur éducation.

Résultat :

J'ai décidé de souscrire une assurance vie facultative et une assurance maladies graves supplémentaires pour moi et mes enfants, au cas où l'un d'entre nous serait atteint d'une maladie grave ou si quelque chose devait nous arriver. Cela me permet de me concentrer sur ma famille et de ne plus avoir à m'en préoccuper.

Cette page présente un exemple d'événement marquant, destiné à vous mettre en contexte et à nourrir votre réflexion sur l'ajout d'une assurance à votre portefeuille. Le contenu de cette page ne doit pas être considéré comme une recommandation. Nous vous conseillons de toujours demander l'avis d'un conseiller en assurance autorisé avant de prendre d'importantes décisions en matière d'assurance. Les produits sont offerts en fonction de la disponibilité des régimes, les demandes sont soumises à examen et les demandes de règlement sont traitées sous réserve d'approbation et ne sont pas garanties.

Les produits et services de l'Assurance collective sont offerts par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. (Manuvie). Manuvie, le M stylisé et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

© La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2023. Tous droits réservés. C. P. 2580, succ. B, Montréal (Québec) H3B 5C6.